

LA PEDAGOGIE COOPERATIVE

Une démarche en 4 étapes

Ce sont ces étapes que nous vous présentons ci-dessous. Nos propos sont extraits du livre "Pour une pédagogie coopérative" que notre Fédération Nationale a édité, à la suite des travaux du groupe "Apprendre et Vivre Coopérativement" et dont nous vous recommandons la lecture.

ETAPE 1 : EXPRESSION-ECOUTE

des désirs, des besoins et des représentations des savoirs de chacun : c'est reconnaître la dignité de l'enfant-personne dans toutes ses composantes (affective, physique, intellectuelle, morale ...). Chacun a droit de s'exprimer, le droit de se tromper, le droit d'être écouté, le droit d'être différent, le droit de rêver, le droit d'être fragile...

Peu à peu, la confiance s'établit ; elle est la condition d'une expression authentique. L'enfant a conscience d'appartenir à un groupe où il est reconnu et respecté : il peut dire et "se dire". Les apprentissages seront nourris de cette matière première qui engage la totalité de la personne.

ETAPE 2 : CONFRONTATION - NEGOCIATION

avec l'autre pour arriver à un accord : c'est la prise en compte des désirs, des besoins et des représentations autant qu'il est possible ; c'est l'émergence des différences pour qu'elles soient prises en considération, pour les faire exister afin qu'elles enrichissent chacun. Noeud central de l'acte coopératif : il s'agit, pour chaque personne, d'argumenter pour s'affirmer, de se décentrer ensuite pour comprendre l'autre, de décider jusqu'où et comment elle peut modifier ses besoins, de choisir ce à quoi elle peut renoncer de ses propres demandes initiales afin de coïncider avec l'autre dans l'action commune.

Les certitudes, les croyances, les représentations erronées sont ébranlées, l'affectivité relativisée. La personnalisation est en cours, les points de vue se restructurent en intégrant les données nouvelles, de nouveaux concepts s'élaborent ... Après ce temps où réflexion personnelle et réflexion collective s'appellent et s'équilibrent, on arrive à un accord sur un projet d'action mobilisateur d'énergies ; un contrat peut être établi : chacun sait ce qu'il doit faire, où, quand, comment, pourquoi et chacun connaît le rôle des autres.

ETAPE 3 : ACTION CONCERTEE

où les savoirs déclarés sont soumis à l'épreuve de l'action ! Tout n'est pas terminé pour autant ; il faut gérer l'activité elle-même où les savoir-faire vont être confrontés, mais aussi les relations qui ne tarderont pas à être déstabilisées... Les situations seront diverses : entraide, tutorat, parité, division du travail. Elles donneront naissance à de nombreuses interactions entre savoirs et savoir-faire qui déboucheront sur la production attendue. Le langage médiateur, fortement sollicité, continuera son oeuvre de conceptualisation.

ETAPE 4 : EVALUATION COMMUNE

où chacun peut mesurer l'écart avec ses attentes initiales, où le groupe peut vérifier si ses objectifs sont atteints, analyser les difficultés rencontrées, imaginer des solutions, poser un nouveau questionnement... L'enfant éprouve le plaisir de la satisfaction de ses désirs de départ et est stimulé pour oser avoir et exprimer de nouveaux désirs.